



Lycée V. Duruy  
Mont de Marsan

MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE  
ACADEMIE DE BORDEAUX  
REGION AQUITAINE

CONSEIL D'ADMINISTRATION du 6 mars 2012

Le présent procès verbal  
compte 3 pages, annexes  
comprises

La séance est ouverte à 12 h 05.

Le quorum est atteint avec 20 membres présents sur 29 (annexe 1).

Mlle BEZELGA sera secrétaire de séance.

L'ordre du jour est adopté

Le procès verbal de la séance du 14 février 2012 est adopté à l'unanimité après les modifications suivantes :

Page 3, sous le premier tableau : *Il est fait remarquer que l'effectif de 5 en 1<sup>o</sup>D allait poser un problème en TP. Un 25<sup>o</sup> élève n'y sera affecté qu'en dernier recours.* Ajout : M. DUFAU, représentants des personnels ATOSS, fait remarquer, soutenu par plusieurs enseignants, que même à 24 la configuration des salles et le matériel disponible rendent très problématique le bon déroulement de TP.

Page 6 : Le tableau comporte deux erreurs :

Esp 2 nombre 8 et non 1

Dernière ligne : remplacer STG par PFEG.

Page 11 : Sciences de l'ingénieur : *Ses collègues assuraient 9 h au collège.* Cette phrase est remplacée par *Ses collègues assuraient 6 h au collège.*

Le conseil se réunit ce jour pour un seul point à l'ordre du jour : la répartition de la dotation pour la rentrée 2012.

Cette répartition ayant été refusée lors du conseil d'administration du 14 février, la législation prévoit une deuxième présentation au conseil.

Le proviseur présente donc une version légèrement modifiée de ce qui avait été proposé en février :

3 HP proposées pour un BMP en HG sont attribuées à l'espagnol.

Mlle PERBOST professeur de lettres classiques partant en retraite en octobre, son poste a été déclaré vacant depuis le précédent CA. Il est donc proposé de le transformer en poste de lettres modernes. Les besoins de l'établissement se chiffrent en effet à 9 h de latin et peuvent déjà être assurées par 2 enseignants.

La proposition présentée est donc la suivante :

Philosophie : un poste d'agrégé, un poste de certifié à temps partiel (15h), BMP de 10 h, soit 40 HP.

Lettres classiques : 2 postes d'agrégés, dont un avec décharge de 2 heures, suppression d'un poste, soit 28 HP.

Lettres modernes : 2 postes de certifiés, 2 postes de certifiés à temps partiel, création d'un poste, soit 86 HP

Allemand : BMP de 6 h.

Anglais : 5 postes de certifiés, 1 BMP de 9 h, soit 99 HP.

Espagnol : 1 poste d'agrégé, 4 postes de certifié dont 1 à temps partiel, BMP de 9 h, soit 90 HP.

Italien : 1 poste avec complément de service donné au collège, soit 12 HP.

HG : 1 poste d'agrégé, 5 postes de certifié, 1 BMP de 6 h, soit 111 HP.

SES : 2 postes de certifié, 36 HP.

Mathématiques : 4 postes d'agrégé dont 3 à temps partiel, 3 postes de certifié, 1 BMP de 12 h, soit 117 HP.

Physique : 1 poste d'agrégé, 4 postes de certifié dont 1 à temps partiel, soit 82 HP.

SVT : 2 postes d'agrégé, 1 de certifié, BMP de 9 h, soit 57 HP.

Arts plastiques : 1 poste 18 HP  
EPS : 3 postes soit 60 HP  
Génie mécanique : 2 postes, soit 36 HP  
Génie électrotechnique : suppression du poste  
STG : 1 poste d'agrégé, 7 postes de certifié dont 1 à temps partiel, soit 132 HP.

Il est procédé au vote :

Pour : 5            Abstention : 1            Contre : 14

La répartition proposée est donc refusée pour la 2<sup>o</sup> fois.

Le Proviseur rappelle que la réglementation conduira ainsi sa proposition à être adoptée.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 12 heures 30.

Le secrétaire de séance  
M. BEZELGA

Le Proviseur, Président  
J. D. DAUX